

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Zurich, le 29 mars 2023

SenioResidenz AG – L'Assemblée générale ordinaire 2023 approuve toutes les propositions du Conseil d'administration

Lors de l'Assemblée générale ordinaire de SenioResidenz AG (BX Swiss AG : SENIO) qui s'est tenue aujourd'hui à Zurich, toutes les propositions du Conseil d'administration ont été approuvées. Les voix représentées à cette Assemblée générale s'élevaient au total à 24.5% des droits de vote émis. Les actionnaires présents personnellement et les tiers correspondaient à 5 136 voix. 621 476 voix étaient représentées par le représentant indépendant.

L'Assemblée générale a pris les décisions suivantes quant aux propositions du Conseil d'administration :

- Le rapport annuel, les comptes consolidés selon les normes Swiss GAAP RPC et les comptes annuels selon le code suisse des obligations de l'exercice 2022 ont été approuvés.
- Le rapport sur les rémunérations 2022 a été approuvé dans le cadre d'un vote consultatif.
- Le résultat de l'exercice statutaire de CHF -2 008 897 a été reporté à compte nouveau.
- Il a été donné décharge aux membres des organes de la société pour leur activité au cours de l'exercice 2022.
- Messieurs Arthur Ruckstuhl, Peter Mettler, Patrick Niggli et Thomas Sojak ont été réélus membres du Conseil d'administration en élections individuelles pour un mandat d'un an. Madame Nathalie Bourquenoud a été nouvellement élu au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.
- M. Thomas Sojak a été nouvellement élu Président du Conseil d'administration pour un mandat d'un an.
- M. Patrick Niggli a été réélu membre du Comité de rémunération pour un mandat d'un an. M. Arthur Ruckstuhl a été nouvellement élu membre du Comité de rémunération, également pour un mandat d'un an.
- Le cabinet d'avocats Schilter Rechtsanwälte Sàrl, Zoug, a été réélu représentant indépendant et PricewaterhouseCoopers SA, Saint-Gall, a été réélu organe de révision pour un mandat d'un an.
- La rémunération totale des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2024 pour un montant maximal de CHF 150 000 a été approuvée.
- La rémunération totale des membres de la direction pour l'exercice 2024 pour un montant maximal de CHF 2 000 000 a été approuvée.
- L'Assemblée générale a accepté la proposition du Conseil d'administration d'une réduction de capital par le remboursement d'une partie de la valeur nominale de CHF 1.90 par action nominative. Après le remboursement, le capital-actions en circulation se compose de 2 555 472 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 42.30 et se monte ainsi à CHF 108 096 465.60. Suite à l'appel de fonds statutaires, le libellé de l'article 3 des statuts sera modifié en conséquence à l'issue du remboursement de la valeur nominale. L'exécution de la réduction de capital est prévue pour début mai 2023, et le paiement du montant du remboursement pour la mi-juin 2023.
- L'assemblée générale a décidé, conformément à la proposition du Conseil d'administration, d'annuler le capital autorisé existant de CHF 11 271 000 et de supprimer l'art. 3a existant des statuts de la société.
- L'assemblée générale a décidé d'adopter l'amendement général des statuts à la nouvelle loi sur les sociétés.
- L'Assemblée générale a aussi approuvé la création d'une marge de fluctuation du capital. Le Conseil d'administration est autorisé jusqu'au 29 mars 2028, à tout moment et pour tout montant compris entre la limite inférieure de CHF 108 096 465.60 et la limite supérieure de CHF 128 634 807.60 (CHF 128 634 807.60 correspondant à 3 041 012 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 42.30 chacune), à augmenter le capital-actions une ou plusieurs fois. L'article 3a des statuts sera modifié en conséquence.
- L'Assemblée générale a approuvé la création d'un capital conditionnel. Le capital-actions est augmenté d'un montant maximal de CHF 27 495 000.00 par l'émission d'un maximum de 650 000 actions nominatives à libérer entièrement, d'une valeur nominale de CHF 42.30 chacune. L'augmentation est réalisée par l'exercice de droits de conversion par les créanciers d'emprunts à conversion obligatoire. L'article 3b des statuts sera introduit en conséquence.

Les résultats des votes sont disponibles sur le site internet de la société :

www.senio.ch/fr/relations-investisseurs/assemblees-generales/

Contact

Peter Mettler
Délégué du conseil d'administration et CEO
SenioResidenz AG
Feldeggstrasse 26
CH-8008 Zurich
Tél. +41 (0)44 905 20 90
info@senio.ch
www.senio.ch/fr/

SenioResidenz AG

SenioResidenz AG est une société immobilière dont le siège se situe à Zurich. Ses activités se concentrent sur l'investissement dans des propriétés sélectionnées, avant tout dans les domaines des résidences pour seniors et des établissements de santé. Cela inclut les appartements pour personnes âgées, les propriétés d'habitat accompagné permettant aux personnes âgées de vivre une vie autonome répondant à leurs besoins, ainsi que les établissements médico-sociaux, les cliniques et les maisons médicales. Dans le cadre d'une stratégie secondaire, la société peut aussi investir dans d'autres formes d'habitation à durée déterminée, telles que les appartements meublés et non meublés pour étudiants, les appartements d'affaires et/ou appartements et immeubles destinés au personnel. Les actions nominatives de la société sont cotées sur la BX Swiss AG. Ticker SENIO, n de valeur 38462993, ISIN CH0384629934. www.senio.ch

Clause de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse est destiné à la diffusion d'informations. Il ne constitue pas un prospectus au sens de la loi suisse sur les services financiers (FIDLEG) ou du règlement de cotation de la BX Swiss AG. Il ne constitue ni une offre ni une invitation à acheter ou à vendre des actions de SenioResidenz AG, ni à acquérir ou à vendre d'autres instruments financiers ou services. Ce communiqué de presse peut contenir certaines déclarations prospectives, par exemple des indications utilisant des mots tels que "croit", "suppose", "s'attend", "planifie" ou d'autres termes semblables. De telles déclarations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire que les événements, la situation financière, le développement ou les performances réels de l'entreprise diffèrent sensiblement de ceux mentionnés directement ou indirectement dans les déclarations prospectives. Compte tenu de ces incertitudes, les lecteurs ne doivent pas se fier à ces déclarations prospectives. La société n'assume aucune obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives ou de les réviser en fonction d'événements ou d'évolutions futurs. Ce communiqué de presse ainsi que les informations qu'il contient ne doivent pas être apportés ou transmis aux États-Unis d'Amérique (USA), ni distribués ou transmis à des personnes américaines (y compris des personnes morales) ainsi qu'à des publications ayant une diffusion générale aux États-Unis. Les actions de SenioResidenz AG ne sont pas offertes à la vente aux États-Unis ni aux personnes américaines.